

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 146

Artikel: Démocratie contractuelle... : oui, mais comment?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 146 public

Démocratie contractuelle... Oui, mais comment?

Au même titre que les réponses récemment publiées (quatre tomes au Bureau fédéral des imprimés, à Berne, pour 45 francs) au questionnaire Wahlen pour la révision totale de la Constitution fédérale, le rapport de la commission de politique sociale du parti démocrate-chrétien est à considérer comme un document anthropologique. En tout cas un morceau d'anthologie.

La NZZ suggère que ce rapport équivaut à une fuite en avant des ex-conservateurs chrétiens-sociaux. Peut-être, mais le problème est ailleurs. Il tient au fait que la publicité donnée aux travaux de cette commission fait descendre le débat constitutionnel dans la rue. Cinq ans après l'acceptation des motions Dürrenmatt et Obrecht par les Chambres, c'est un premier pas. Indispensable. Il n'y a pas de raison pour que le même débat qui, pour la première Constitution fédérale, avait commencé en 1830, connaisse une période de gestation plus rapide aujourd'hui. Au contraire : il y avait bouillonnement d'idées le siècle passé avec, à l'appui, un parti majoritaire susceptible de « faire passer » ses conceptions.

La tentation technocratique

La scène politique est pleine « d'idées révolutionnaires » d'un côté, de « progrès sociaux » ailleurs. Mais que peut une société pétrie d'économique et de social sans projet d'ensemble ?

A terme, les travaux de la commission Wahlen, qui piétinent pour l'instant, auront servi à quelque chose s'ils conduisent notre communauté à prendre conscience de ce vide. Il faut donc reconnaître un certain mérite aux démocrates-chrétiens d'avoir choisi la relance de la discussion sur la réforme de la constitution pour créer leur nouvelle image de marque.

Mais le projet qu'ils nous l'vrent ne convainc pas. Ces intellectuels ne résistent pas à la tentation technocratique : toute leur attention est accaparée par l'exercice du pouvoir (« Nous demandons un **gouvernement** fort, capable de décider et d'agir, qui puisse mener, sur la base d'un programme bien établi, une politique gouvernementale claire. ») Aussi négligent-ils d'aborder les conditions nécessaires pour réaliser leurs propositions.

La formule magique, contestée aujourd'hui par le parti qui l'a inventée, ne satisfait pas davantage les radicaux, parce qu'elle a enterré leur hégémonie, ni les socialistes, car elle restreint singulièrement l'éclat et la portée de leur critique du régime.

La manie de la consultation

Mais il aurait fallu se demander dans quelle mesure la formule magique résulte d'un choix politique délibéré — auquel cas une décision peut y mettre fin — ou si elle est la conséquence nécessaire du fonctionnement de nos institutions, à cheval entre le régime parlementaire et la démocratie directe — et alors il faut soit se contenter de la situation actuelle, soit modifier le fonctionnement des institutions. L'hétérogénéité gouvernementale n'est pas une création artificielle. Elle est la forme la plus achevée de cette manie de la consultation — des « milieux intéressés » et au-delà — qui n'a cessé de s'étendre tout au long de ce siècle. Comme si les principaux éléments de démocratie directe introduits le siècle

passé ne suffisaient pas ! Konkordanzdemokratie et Zauberkonkordanz sont inséparables. La critique du second suppose une critique de la première, que les académiciens de la démocratie-chrétienne n'ont pas faite — ou n'ont pas voulu faire.

Programmer les oppositions

L'idée du programme minimum que D.P. avait préconisée il y a quatre ans, peut contribuer à clarifier la vie politique. Elle reposait sur deux constatations. D'abord, le parti socialiste, contrairement aux deux autres grands partis, ne dispose pas de leviers économiques ou plus exactement ne vit pas en symbiose avec ceux qui détiennent le pouvoir économique. Deuxièmement, la stabilité politique est primordiale pour les milieux économiques dominants. Le prix de la « concordance » devrait donc constamment être payé par des réformes importantes (la sécurité sociale, l'aménagement du territoire, etc.)... Le « programme minimum » n'avait donc de sens que dans une perspective réformatrice, face aux forces dirigeantes : une mise à jour régulière des réformes obtenues et des réformes voulues..

Mendès-France qui parla le premier de contrat de législature, s'inscrivait dans le cadre d'un régime d'assemblée dont le gouvernement qui en était issu ne disposait que d'une majorité restreinte pour réaliser son programme.

La situation est doublement différente en Suisse. Il ne peut y avoir, à vues humaines, de gouvernement un tant soit peu homogène, même avec un contrat à la clé. Les Conseillers fédéraux, en l'absence de motion de censure, n'ont besoin que dans une mesure limitée des groupes qui les ont présentés; ils en sont de plus indépendants, car c'est le peuple qui exerce un contrôle permanent.

Qu'il y ait un malaise à devoir toujours composer, à tous les niveaux, pour pouvoir gouverner, c'est compréhensible ! Mais ce n'est pas le genre de malaise qu'on peut balayer d'un coup de plume. Car une coalition, toute chose égale par ailleurs, ne modifiera pas la situation. Dans un système très compliqué, elle ne fera qu'introduire un élément d'incertitude : celui d'une opposition dont les réactions ne pourraient pas être programmées. Or, la Konkordanzdemokratie « déteste » les oppositions. Sa préoccupation majeure est de les canaliser pour réduire — précisément — les incertitudes.

Un puzzle incomplet

Bien des pièces font défaut dans le puzzle élaboré par la commission de politique sociale de la DC. L'« audace » des propositions en matière économique et sociale contraste avec les positions défendues par les élus de ce parti. Nous frappe surtout la pauvreté des idées en matière de révision constitutionnelle — clé de voûte de tout l'échafaudage. Ce qui a au moins le mérite de nous montrer que tout est encore à élaborer dans ce domaine.

Il faudra rapidement dépasser le stade des pétitions de principe. « Je ne veux plus de la situation actuelle. Je veux un gouvernement fort. A bas la Konkordanzdemokratie ! Vive la démocratie contractuelle ! »

Oui. Mais comment ?

Bi-mensuel romand
N° 146 2 mars 1971 Huitième année

Rédacteur responsable: Henri Galland
Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:
Pour la Suisse: 12 francs
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Gilbert Baechtold
Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Claude Favez
Henri Galland
Marx Lévy

Le N° 147-148 sortira de presse le 30 mars 1971
sous forme d'un cahier spécial

L'impôt sur la publicité

Mettons en parallèle deux informations.

Les « milieux publicitaires » estiment que 1500 millions de francs sont dépensés en Suisse annuellement pour la publicité (par habitant : 363 francs aux Etats-Unis, 240 francs en Allemagne, 230 francs en Suisse, 188 francs en Suède).

Le ministre suédois des finances a annoncé que

pour la période budgétaire 1971-1972 un impôt de 10 % sur la publicité serait prélevé. Objectif : soutenir la presse régionale, développer les moyens d'information du gouvernement, renforcer la politique financière de l'Etat.

Les contreparties existent. Encore faut-il vouloir les utiliser !